AVIS COMMUN DE PROJET DE FUSION

GECINA
SA au capital de 470 373 262,50 €
Siège social : 14-16 rue des capucines - 75002 Paris
RCS 592 014 476 Paris,

MONTBROSSOL
SARL au capital de 2 101 000 €
Siège social : 14-16 rue des capucines - 75002 PARIS
RCS 453 385 734 Paris

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris, du 24 octobre 2012, il a été établi le projet de fusion par voie d'absorption de la SARL Montbrossol par la société Gecina.

Au 31 décembre 2011, l'actif et le passif de la SARL Montbrossol, dont la transmission est prévue à la société Gecina, s'élevaient à :

Actif :	69 445 854 €
Passif :	70 092 394 €

faisant ressortir un actif net de – 646 540 €.

Le présent projet de fusion et la dissolution de la société absorbée qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive suivante :

- Pour le cas où un actionnaire de la société Gecina, réunissant au moins 5% du capital social, demanderait en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion, que cette Assemblée approuve ladite fusion-absorption de la SARL Montbrossol par Gecina.

L'opération prendra effet, d'un point de vue juridique à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Elle aura un effet rétroactif, d'un point de vue fiscal et comptable, au 1er janvier 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L236-3 du Code de Commerce et dès lors que la société Gecina détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital de la SARL Montbrossol et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la SARL Montbrossol contre des actions de la société Gecina, ni à augmentation du capital de la société Gecina. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange.

L'opération dégage un mali de fusion de 30 535 378 €.

Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés, pour la société Gecina et pour la SARL Montbrossol, au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris en date du 29 octobre 2012.

Les créanciers sociaux, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans le délai légal.

Pour avis